AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0872
FR0000121568-FS0346

8 juillet 2013

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juillet 2013, Norges Bank[1] (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège), a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 juillet 2013, le seuil de 5% du capital de la société CLUB MEDITERRANEE et détenir 1 629 615 actions CLUB MEDITERRANEE[2] représentant autant de droits de vote, soit 5,12% du capital et 4,57% des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions CLUB MEDITERRANEE détenues à titre de collatéral.

[1] La Banque Centrale de Norvège.
[2] Dont 948 077 actions CLUB MEDITERRANEE détenues à titre de collatéral.
[3] Sur la base d'un capital de 31 850 922 actions représentant 35 666 120 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.